

## VOUS ARRIVEZ, VOUS CONSTRUISEZ, VOUS DÉMÉNAGEZ...

### Envoi des documents

Les documents complétés peuvent être transmis par **voie postale** (Service Eau-Assainissement - Hôtel de Ville Place Urbain Sénès - 83390 Pierrefeu-du-Var), déposés dans la boîte aux lettres Mairie en façade, mais également par **voie électronique** ([eau@pierrefeu-du-var.fr](mailto:eau@pierrefeu-du-var.fr))

### Vous arrivez sur la commune

**Que vous soyez locataire ou propriétaire vous devez impérativement souscrire un contrat d'abonnement.**

Vous devez joindre au choix :

- > la copie du bail,
- > une attestation d'hébergement à titre gracieux,
- > une attestation de propriété,
- > une copie de l'acte de vente.

[Cliquez ici](#) pour télécharger le contrat

### Vous partez de la commune ou changez seulement de logement

Après avoir souscrit le contrat d'abonnement, il vous faut remplir le contrat de résiliation afin de clôturer votre compteur au niveau du service. À défaut de résiliation, l'abonnement se prolonge de plein droit et les consommations qui pourraient intervenir seraient à la charge de l'abonné partant.

[Cliquez ici](#) pour télécharger le contrat de résiliation

### Vous construisez ou rénovez une maison

[Cliquez ici](#) pour télécharger le formulaire de demande de raccordement à l'eau et à l'assainissement

### Informations concernant la mensualisation

Pour la mise en place de la mensualisation, prendre contact directement avec le service des Eaux.





**VILLE DE PIERREFEU**  
PLACE URBAIN  
83390 PIERREFEU-DE



 **04.94.13.53.13**

 **04.94.13.53.00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.